



MÉDIATIONS ASBL  
GINETTE DEBUYCK

# FORMATION PROFESSIONNELLE MODULAIRE DE MEDIATEUR GENERALISTE ET DE MEDIATEUR FAMILIAL AGREE

## FORMATION CONTINUEE

## SUPERVISION

---

MÉDIATIONS ASBL - 62 DRÈVE DE RIVIEREN - 1083 BRUXELLES  
TÉL/FAX: +32 2 426 16 43 - GSM: +32 486 26 56 42 - MEDIATIONS@MEDIATIONSASBL.BE



## PROGRAMME 2010-SESSION 14

### ***A vous qui êtes intéressés par la médiation,***

Les défis du 21ème siècle dans une société en mutation entraînent des changements de paradigmes.

Au sein de notre modèle sociétal, l'idéologie dominante est celle des rapports de force basés sur le pouvoir qui repose sur le plus fort.

Dans cette logique, le conflit, qu'il se situe à un niveau intrapersonnel, interpersonnel, groupal, organisationnel ou institutionnel, touche à l'ensemble du système socio-économique et est un outil utilisé pour renforcer la stratégie gagnant/perdant, dominant/dominé.

C'est le paradigme de la compétition effrénée.

Les rapports humains se basent dès lors sur des logiques de coercition (punition, exclusion), de dépendance à l'autorité, avec son lot de soumissions et de rebellions dans un système dit démocratique.

Dans cette seule perspective, l'individu oscille en permanence entre sa toute-puissance et son impuissance, et agit en fonction d'une vision dichotomique du monde : les bons et les mauvais, le normal et l'anormal, les riches et les pauvres, ...

Cet état de fait suscite l'émergence de tentatives innovantes fondées sur un nouveau paradigme, celui de la collaboration.

Une des propositions est d'instaurer la médiation dans de nombreuses problématiques de société. Cette dernière permet d'aborder la réalité à travers des attitudes constructives basées sur des valeurs de coopération, de responsabilité individuelle et collective, de respect des différences et de citoyenneté responsable et durable. Le médiateur fait partie des créatifs culturels de la société post moderne.

Dans un monde où la communication « technique » (téléphone, fax, internet, TV) s'intensifie et devient plus performante, paradoxalement, l'écoute, l'entente, le dialogue entre les humains se raréfie, voire s'appauvrit. De plus en plus souvent, il est fait appel à un médiateur ou à un tiers qui aide les personnes à communiquer, à s'écouter, à prévenir un problème, à dénouer une situation bloquée, à inventer des solutions inédites...

Le médiateur sert alors de lien entre des personnes qui en font la demande.

Au cours de son parcours, la formation a évolué en fonction des pratiques de terrain, des recherches en médiation, des colloques, des rencontres inter professionnelles, des formateurs et des formés.

Les 3 modules sont indissociables pour obtenir la certification de médiateur généraliste et pour demander l'agrément auprès de la CFM (médiateur familial).\*

La formation complète comprend 3 modules soit **210 heures au total** dont un accompagnement personnalisé et 20 heures de supervision.

Ceci permet l'obtention d'un certificat délivré par MEDIATIONS asbl après l'accord du conseil pédagogique de validation.

Toutefois les modules peuvent être suivis par toute personne étant médiateur agréé ou ayant suivi une formation complète de médiation et pourra obtenir un certificat de formation continue Cette dernière est obligatoire pour les médiateurs agréés par la CFM \*à raison de 18 heures tous les deux ans.

Un programme détaillé complète ce document.



LES MODULES	CONTENU	TARIFS
<p><b>Module A</b> « Le tronc commun »</p> <p>(78 heures préalables à tous les modules)</p>	<p><b>Outils &amp; méthode (42 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le processus de médiation (étapes, outils, méthodes et finalités) ;</li> <li>○ Le médiateur (rôles, aptitudes, compétences) Définition et concept des conflits ;</li> <li>○ Croissance personnelle (communication, empathie, écoute, assertivité).</li> </ul> <p><b>Dates :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Les 26 et 27 février, 6 mars et 27 mars et 8 mai 2010</b> Formatrice : <b>G.Debuyck</b></li> <li>● <b>Les 12 et 13 mars 2010</b> Formatrice : <b>M.Stroobants</b></li> </ul> <p><b>Psychologie (18 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Théorie du développement de la personnalité. Genèse des stades évolutifs au cours de l'enfance et l'adolescence ;</li> <li>○ Les mécanismes de défenses. ;</li> <li>○ Spécificités de la demande ;</li> <li>○ L'apport des approches systémiques ;</li> <li>○ Le vécu de la séparation et de la rupture. ;</li> <li>○ La violence intra-familiale-le développement de l'enfant et l'adolescent, la violence intra familiale,...</li> </ul> <p><b>Dates :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Les 5, 19, 26 mars 2010</b> Formatrice : <b>D.SANGOU</b></li> </ul> <p><b>Droit général &amp; déontologie (18 heures)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eléments de droit (repères juridiques utiles au médiateur dans sa pratique professionnelle) ;</li> <li>○ Déontologie (approche éthique de la médiation et adhésion au code et à la charte de déontologie).</li> </ul> <p><b>Dates :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Les 23 avril, 7 et 28 mai 2010</b> Formatrice : <b>A.BRIDOUX</b></li> </ul>	<p>Se référer au tableau en page 6</p>
<p><b>Module B :</b> « La Médiation familiale » (48 heures)</p>	<p><b>Méthodologie et champs d'application</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Famille recomposée, couple conjugal et parental, frères sœurs, pré et post divorce,...</li> <li>○ Responsabilités parentales et financières, techniques de partage des biens,...</li> <li>○ Eléments de droit familial ;</li> <li>○ Médiation internationale.</li> </ul> <p><b>Dates :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Médiation familiale de base</b></li> <li>● <b>Les 20 mars, 22 mai et 18 et 19 juin 2010</b></li> <li>● <b>4 juin 2010</b> Formatrices : <b>M. STROOBANTS et A.BRIDOUX</b></li> </ul>	<p>Se référer au tableau en page 6</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Médiation familiale approfondissement</b></li> <li>• <b>Les 11, 25 et 26 juin</b> Formatrices : <b>M. STROOBANTS</b> et <b>A.BRIDOUX</b></li> </ul>	
<p><b>Module C :</b> « <b>La Médiation sociale</b> »  (60 heures)</p>	<p><b>Médiations transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Médiation de quartier et communautaire ; Droit.</li> <li>○ Médiation d'entreprise;</li> <li>○ Médiation de groupe</li> <li>○ Médiation pluriculturelle (rencontre de l'autre dans notre société multiculturelle) ;</li> <li>○ Le cadre scolaire : Droit. Méthodologie et champs d'application dans divers types d'enseignement ;</li> <li>○ La MPP au sein de l'école, formation d'adultes et d'élèves... ;</li> <li>○ La prévention de la violence.</li> </ul> <p><b>Dates :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les septembre octobre 2010</b> <b>Formateur : K.VERVAEREN</b></li> <li>• <b>Les 2010</b> <b>Formatrice : G.DEBUYCK</b></li> <li>• <b>Les 2010</b> <b>Formateur : A. OUATTAH</b></li> <li>• <b>Les 2010</b> <b>Formatrice : M. STROOBANTS et A.BRIDOUX</b></li> <li>• <b>Les 2010</b> <b>Formatrice : S.HAYOT</b></li> </ul>	<p>Se référer au tableau en page 6</p>
<p><b>Supervision</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 20 heures à justifier en séances collectives et individuelles.</li> <li>○ A faire endéans les 12 mois, à compter à partir du mois qui termine la formation complète.</li> <li>○ Superviseurs Au choix avec l'accord de Médiations asbl</li> </ul>	

**Clôture des inscriptions :**  
**Le 31 janvier 2010**

***Le programme complet est accessible via notre site web : [www.mediationsasbl.be](http://www.mediationsasbl.be)  
Nous pouvons également vous le faire parvenir par voie postale sur simple demande.***



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Lieu et horaires

Sauf avis contraire, les formations se déroulent dans les locaux de **l'Auberge de Jeunesse Van Gogh**, situés 8 rue Traversière à 1210 Bruxelles.

Les cours ont lieu le vendredi de 13H30 à 19H30 et le samedi de 09H30 à 16H30.

Les repas ne sont pas compris dans le prix.

## CONDITIONS FINANCIERES

Droit d'inscription : € 30 (non remboursable)

### **1. Formation complète**

Prix des modules A – B – C soit 190 heures ci-dessous :

Public	module A	module B	module C	Total
Particuliers	€ 1.120	€ 680	€ 850	<b>€ 2.650</b>
Chômeurs-Etudiants	€ 960	€ 576	€ 720	<b>€ 2.256</b>
Institutions, profession libérale	€ 1.280	€ 768	€ 960	<b>€ 3.008</b>
Institutions si au moins 2 personnes	€ 1.200	€ 720	€ 900	<b>€ 2.820</b>

Les participants peuvent refaire gratuitement les modules qu'ils ont payés et auxquels ils ont participé et ceci dans l'année qui suit leur formation.

### **2. Formation continue**

Les modules peuvent être suivis par toute personne étant médiateur agréé ou ayant suivi une formation complète de médiation et pourra obtenir un certificat de formation continuée. Cette dernière est obligatoire pour les médiateurs agréés par la CFM \*à raison de 18 heures tous les deux ans.

Public	Prix par journée
Particulier	€ 100
Institutions, profession libérale	€ 120
Formés à l'asbl médiations (étudiants)	€ 90

## PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait sur base d'un entretien préalable gratuit avec un ou deux formateurs de MEDIATIONS asbl pour s'assurer de l'adéquation entre les attentes des participants, le contenu des modules, les objectifs à atteindre, les compétences à acquérir et à développer et notre approche pédagogique centrée sur l'approche socio cognitive.



**L'inscription devient effective lorsque :**

- **Votre entretien** avec un formateur avant le début du module s'est avéré positif ;
- Nous avons bien reçu **une attestation de votre école ou de l'organisme de chômage** si vous êtes chômeur ou étudiant de moins de 26 ans ;
- **L'acompte demandé**, soit 50% du montant total est enregistré au compte n°068-2225835-03 de Médiations asbl ;
- Vous nous avez bien fait parvenir les documents en annexe, à savoir, **le contrat du participant et les conditions générales d'inscription, la charte et le code de déontologie dûment complétés et signés** en double exemplaire (dont vous gardez l'un des exemplaires).

Pour toute autre information, n'hésitez pas à visiter notre site web : [www.mediationsabl.be](http://www.mediationsabl.be)



**MEDIATIONS asbl**

**62, Drève de Rivieren**

**1083 Bruxelles**

 **02/ 426.16.43**

**Télécopie : 02/426.16.43**

**Dexia : 068-2225835-03**

*Pour vous inscrire, nous vous remercions de prendre rapidement contact avec nous pour un entretien d'admission et de nous transmettre les documents ci-joints dûment complétés et signés :*

***La fiche d'inscription  
Les conditions générales d'inscription  
Le contrat du participant  
La charte de MEDIATIONS asbl  
Le code de déontologie de MEDIATIONS asbl***

*Une impression papier peut toujours être demandée mais par souci d'écologie, nous essayons d'éviter des impressions inutiles.*

*Si vous êtes intéressé(e) d'avoir des informations par e-mail, faites-nous parvenir votre courriel.*



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous avez la possibilité de vous inscrire :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :  
**MEDIATIONS asbl**, 62 Drève de Rivieren à 1083 Ganshoren
- Par mail à l'adresse suivante :  
[mediations@mediationsasbl.be](mailto:mediations@mediationsasbl.be)

### **VOS COORDONNÉES :**

Nom, Prénom :..... Date de naissance :.....  
Adresse privée :..... Code postal :.....  
Téléphone/fax:..... Mobile:.....  
Mail privé :..... Mail professionnel :.....  
Profession :..... Tél professionnel :.....  
Adresse professionnelle :..... Code postal :.....  
Statut de Chômage ou étudiant depuis le :..... Mail :.....

Je joins à la présente demande d'inscription une attestation prouvant que je suis demandeur d'emploi ou de mon organisme scolaire.

### **Je souhaite recevoir les informations ou être contacté via mes coordonnées :**

- **Professionnelles**
- **Privées**

### **INSCRIPTION :**

Je souhaite participer aux modules suivants (veuillez cocher les modules choisis) :

- Module A
- Module B
- Module C

Je certifie avoir lu et accepté les conditions générales ci jointes ainsi que les dates du programme de formation.

A Bruxelles, le

Signature



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### UNE GESTION OPTIMALE DES INSCRIPTIONS NECESSITE AUSSI VOTRE COLLABORATION...

1. L'inscription à la formation de médiateur est un engagement ferme à participer à l'ensemble des modules.

2. Un tarif préférentiel est accordé aux personnes bénéficiant d'une allocation de chômage et à tout étudiant de moins de 26 ans sur base d'une attestation de l'école ou de l'organisme de chômage à rentrer mensuellement.

Tout changement de statut au cours du module fera l'objet d'une modification financière du contrat à compter du jour de la modification.

3. Pour vous inscrire à tout module, faites-nous parvenir le bulletin d'inscription au moins 4 semaines avant le début des cours. Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée.

4. Dès la confirmation de votre participation, merci de bien vouloir verser un acompte de 50 % du montant total du ou des modules choisis.

Le paiement sera effectué par virement auprès de la Banque DEXIA sur le n° de compte suivant : **068-2225835-03** avec le nom de la personne inscrite et la référence complète de l'activité. La réception de votre paiement rendra votre inscription définitive.

**Le solde du prix est payable 7 jours avant le début du module** sauf accord écrit négocié. Tous les prix s'entendent sans TVA (Prestations de service exemptées de la TVA en vertu de l'article 44 paragraphe 2-4 du Code TVA). Les factures sont payables au grand comptant.

Tout retard de paiement rend le client redevable, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt mensuel de 12 % l'an à dater de l'envoi de la facture, compte non tenu d'une éventuelle indemnité.

En cas de retard de paiement, une indemnité de 20 % sera appliquée sur le solde restant dû, avec un minimum de 52,00 € pour frais administratifs, compte non tenu des frais de justice et d'exécution, ceci après mise en demeure par lettre recommandée.

Toutes réclamations doivent nous être faites par lettre recommandée, dans les dix jours de la réception de la facture.

En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

**Les frais administratifs s'élèvent à 30€ et ne sont en aucun cas remboursables.**

5. La méthodologie utilisée vise à réaliser un travail en profondeur par la participation active des personnes en présence; elle se base sur un **engagement stipulé dans le contrat du participant ci-annexé**. La présence au cours est obligatoire pendant toute la formation pour obtenir la certification. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Le cours manqué pourra être suivi à la session suivante.

6. L'ASBL Médiations se réserve le droit d'annuler ou de reporter, soit la totalité si le nombre requis de participants est inférieur à 8, soit une partie de la formation en cas de force majeure (changement de date ou annulation inopinée).

Dans le cas où la formation complète est annulée, l'entièreté de la somme versée sera remboursée aux participants.



### **ANNULATION ET DESISTEMENT**

1. En cas de désistement : à partir de la **date de signature du présent contrat, à l'exception des 30,00€ pour frais administratifs, les annulations et désistements à la formation seront pris en considération uniquement sous les conditions suivantes :**

- Plus de trois semaines avant, la somme versée est intégralement remboursée.
- Moins de trois semaines avant, 50% du prix est dû à l'asbl Médiations.
- Moins de sept jours ouvrables avant, la totalité du prix est dû à l'asbl Médiations.

2. Le désistement doit se faire impérativement par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi.

### **RESPONSABILITE CIVILE**

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage subis par les participants durant l'activité.

Tout courrier ou demande de renseignements sont à adresser soit par courriel [mediations@mediationsasbl.be](mailto:mediations@mediationsasbl.be) soit Par poste à Médiations asbl, .62 Drève de Rivieren, 1083 Bruxelles.

### **MONTANT DE L'INSCRIPTION**

Votre paiement s'élève à 30,00€ de frais d'inscription (valable pour tous les modules) et ..... € pour le(s) module(s)..... soit un total de ..... €.

Nom : Mr, Mme.....

**Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »**

A Bruxelles, le

Signature



## CONTRAT D'ENGAGEMENT EN TANT QUE PARTICIPANT

Entre :

**MÉDIATIONS asbl**

Et

**Le participant**

Il est convenu ce qui suit :

Aucune thérapie est effectuée durant la formation.

Les personnes s'engagent à respecter la dynamique du groupe par leur présence assidue et ponctuelle. Une liste de présence sera signée à chaque journée complète de formation.

Toute absence sera signalée à la directrice et au formateur concerné, de préférence un jour, avant par mail ou par téléphone communiqué sur le listing des participants.

Il va sans dire que la présence aux cours sera prise en compte pour l'évaluation et la certification.

Nous visons une haute qualité de travail d'implication personnelle, ce qui exige un état d'esprit de collaboration et de bienveillance à l'égard d'autrui, chacun étant en chemin dans son apprentissage. Pour ce faire la confidentialité est requise.

Votre implication dans les jeux de rôles est primordial ; Il est exigé d'avoir pris au moins deux fois chaque position ; celui du médiateur, celui du médiant et celui d'observateur, ce qui vous permettra d'avancer dans votre cursus.

### **Le respect des règles de fonctionnement du groupe :**

Écoute

Assertivité (je parle à temps de mes besoins et de mes émotions)

Confidentialité

Langage « je » : concis et clair

Bienveillance à l'égard de soi et des autres

Joker

### **Obligations du participant**

Si un participant manque à ses engagements et sur base de faits concrets, la directrice de l'asbl et l'ensemble de l'équipe des formateurs se réservent le droit d'interrompre sa participation à la formation. Une commission spéciale de formateurs se chargera de rencontrer le participant concerné.

### **Propriétés intellectuelles**

Le syllabus est la propriété exclusive de l'asbl Médiations, aucune reproduction n'est permise sans l'accord préalable et écrit de cette dernière.

### **Procédure de Certification :**

Les conditions et les critères de validation par l'asbl Médiations en tant que médiateur généraliste se trouvent dans le document « critères de validation ».

En résumé, au terme des 190 heures de cours, il vous sera demandé:

- Une partie pratique portant sur un travail de synthèse de votre évaluation formative sur base du carnet de bord relatant vos acquis et vos expériences pratiques dont un accompagnement personnalisé avec un formateur.



- Une partie théorique est un résumé de lectures conseillées ou obligatoires et un test de connaissance en droit.  
De plus, afin d'assurer une qualité de formation continuée, 20 heures de supervisions (210 heures au total) régulières et obligatoires sont à faire endéans les 12 mois à compter à partir du mois qui termine la formation complète et clôturent le programme.

Le titre de médiateur généraliste vous sera remis après concertation du *Conseil Pédagogique de Validation* s'appuyant sur :

- L'avis de l'ensemble de l'équipe des formateurs sur base du carnet de bord (cfr document ad hoc), de la participation et de la partie théorique ;
- L'avis des superviseurs (cfr doc ad hoc)
- L'avis de la directrice de l'asbl,

Au terme de cette évaluation, le *Conseil Pédagogique de Validation* pourra conclure si le participant est apte ou non à pratiquer.

Si ce n'est pas le cas, le participant ne sera pas validé en tant que professionnel de la médiation et le conseil de validation pourra proposer au participant de recommencer certaines parties des modules ou l'ensemble. Il ne pourra, dès lors réclamer le remboursement des frais.

Il va sans dire que la présence aux cours est impérative et sera prise en compte pour l'évaluation et la certification.

A l'issue d'une évaluation positive, des supervisions et du travail écrit, les formés seront reconnus médiateur généraliste par le conseil pédagogique de validation, et seront inclus au fichier sur le site et susceptible d'être appelés via l'asbl pour diverses prestations.

Toutefois nous requérons l'adhésion à notre charte, notre code de déontologie et le paiement annuel de la cotisation de 30€.

## AGREMENT (\*)

Pour obtenir **un agrément** en tant que **médiateur familial** dans le cadre judiciaire, il vous faudra introduire une demande de candidature auprès de la **Commission Fédérale de Médiation** (Consultez le site internet SPF justice - <http://www.mediation-justice.be>)

**Le module A** « Le tronc commun » est valable pour **tous les champs** de la médiation judiciaire (familiale, civile et commerciale et sociale).

**Le module B** « La médiation familiale » est valable pour **le champ de la médiation familiale judiciaire**.

***Ces deux modules ont été agréés par la Commission Fédérale de Médiation***

**Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »**

A Bruxelles, le

Signature